

Préparateur(trice) de commandes en entrepôt

Titre professionnel DGEFP – Arrêté du 31/07/2003

Titre de niveau V ayant, comme tous les titres du Ministère chargé de l'emploi, une valeur nationale et interprofessionnelle

Le métier préparé

Descriptif de l'emploi :

Le préparateur de commandes en entrepôt rassemble les éléments d'une commande en les prélevant dans leurs différents lieux de stockage, à l'aide d'un chariot automoteur à conducteur porté de catégorie 1, puis réalise leur étiquetage et leur conditionnement.

- ▶ Il enregistre les opérations dans un système d'informations automatisé.
- ▶ Pour exercer ces activités, il sélectionne, à partir des documents mis à sa disposition et des informations collectées, le matériel et les fournitures nécessaires à l'envoi : palette, transpalette, étiquettes, emballage...
- ▶ Il prélève les articles en les vérifiant, réalise les colis en veillant à en équilibrer et stabiliser la charge, effectue le suremballage et met à disposition la commande après l'avoir contrôlée, identifiée et/ou pesée.
- ▶ Le préparateur de commandes travaille le plus souvent en équipe, en collaboration avec des caristes.

L'emploi suppose de porter une attention particulière aux règles de sécurité relatives à la circulation et aux produits manipulés.

LES PUBLICS CONCERNÉS

Tout public : demandeurs d'emploi et salariés (pas de contre-indication pour le port de charge)

Présentation du titre

Composition :

Titre composé d'un seul Certificat de Compétences Professionnelles (CCP) :

Effectuer les opérations permettant d'assurer la préparation des commandes en utilisant un chariot automoteur de manutention à conducteur porté de catégorie 1.

À noter : en application de la recommandation R-389 de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM), l'obtention du titre dispense son titulaire du Certificat d'Aptitude à la Conduite d'un Engin en Sécurité (CACES) de catégorie 1 pendant 5 ans à compter de la date d'obtention du titre.

Niveau indicatif d'entrée :

Niveau 4^e ou équivalent

Obtention du titre :

- ▶ Après un parcours de formation :
- ▶ Par la VAE, dans le cadre légal et réglementaire :
Tout candidat justifiant d'une expérience d'au moins 3 ans en rapport direct avec le titre professionnel (TP) peut déposer un dossier de recevabilité à la DDTEFP (formulaire et justificatifs) et acquérir, après un entretien avec un jury, le Certificat de Compétences Professionnelles (CCP) qui compose le titre du ministère.

Modalités pédagogiques :

- 1) Accès à la formation : entretien de confirmation du besoin de formation - tests – entretien – vérification de l'aptitude médicale à la conduite d'engin de catégorie 1 par la médecine du travail.
- 2) Réalisation de la formation :
 - centres AFPA ou centres privés agréés par le ministère,
 - ingénierie centrée sur les situations de travail, conçue pour un public d'adultes déjà entrés dans la vie active, permettant des entrées et sorties périodiques afin de favoriser l'organisation et l'individualisation des programmes de formation (organisations de plusieurs sessions par an).

La formation

Un module qualifiant : effectuer les opérations permettant d'assurer la préparation des commandes en utilisant un chariot automoteur de manutention à conducteur porté de catégorie 1 :

- Préparation d'une commande : déterminer l'emballage, choisir le matériel, optimiser les déplacements et la constitution de la charge, renseigner en utilisant des terminaux informatiques.
- Exécution de la commande : effectuer les prélèvements, porter, déposer, disposer en équilibrant la charge.
- Contrôle et validation de la commande : effectuer les comptages, pointer les anomalies et les corriger, étiqueter, emballer, valider les informations.
- Utilisation d'un engin de manutention pour la préparation de commandes.

Deux périodes en entreprise (3, puis 4 semaines).

Session de validation

Durée modulable de 4 mois environ (560 heures maximum)

La délivrance du titre

Modalités d'évaluation et de certification

Un jury, composé de représentants d'employeurs et de salariés du secteur concerné, est désigné par la DDTEFP. Quel que soit le mode d'accès choisi, le même jury évalue le candidat sur la base des éléments suivants :

- une mise en situation professionnelle, réelle ou reconstituée, appelée « épreuve de synthèse » ;
- un dossier de synthèse constitué par le candidat attestant d'une pratique professionnelle (production de travaux, d'attestations spécifiques établies par des tiers préalablement désignés, d'analyses de cas...);
- les résultats, pour les candidats ayant suivi un parcours de formation, des évaluations passées en cours de formation ;
- un entretien final du candidat avec le jury.

À l'issue de l'entretien, le jury statue sur l'octroi ou non du titre.

Seule la DDTEFP est responsable de la procédure globale de reconnaissance des acquis et de délivrance du titre.

NOMBRE DE TITRES DÉLIVRÉS

2005 : 202

2006 : 448

Qui contacter ?

► Au niveau national

L'AFPA (Association pour la Formation Professionnelle des Adultes) :

13, place du Général-de-Gaulle - 93108 MONTREUIL CEDEX
www.afpa.fr

► Au niveau régional

La DRTEFP Coordonnées disponibles sur : www.travail.gouv.fr

Centre de formation AFPA (programmation 2009) :

- **Bourgogne** (Dijon-Chevigny)
- **Centre** (Châteauroux, Tours-Saint-Symphorien)
- **Champagne-Ardennes** (Rethel-Acy-Romance, Troyes-Pont-Sainte-Marie)
- **Haute-Normandie** (Évreux)
- **Île-de-France** (Évry-Ris, Gonesse)
- **Languedoc-Roussillon** (Nîmes)
- **Limousin** (Guéret)
- **Lorraine** (Thionville-Yutz)
- **Midi-Pyrénées** (Montauban)
- **Nord-Pas-de-Calais** (Douai-Cantiv)
- **Pays-de-la-Loire** (Cholet, Le Mans)
- **Picardie** (Beauvais)
- **Poitou-Charente** (Châtelleraut)
- **PACA** (Avignon-Le-Pontet, Marseille-Saint-Jérôme)
- **Rhône-Alpes** (Saint-Étienne)

Centres agréés par le Ministère (au 15 juin 2007) :

- **Alsace** : IFTIM Bischheim (03 88 18 65 10)
- **Basse-Normandie** : AFT IFTIM Caen (02 31 46 19 00)
- **Bourgogne** : AFT Longvic (03 80 63 19 20)
- **Centre** : ECF Blois (02 54 56 31 31 - www.ecf.asso.fr), IFTIM Parçay-Meslay (02 47 41 29 41), IFTIM Semoy (02 38 83 68 88), MALUS Formation Bourges (02 48 21 12 93 - www.malus-formation.fr), Malus Formation Déols (02 54 222 333), PROMOTRANS Ingré (02 38 43 71 02)
- **Champagne-Ardenne** : AFT IFTIM Reims (03 26 85 95 10) et Torvilliers (03 25 71 38 50)
- **Franche-Comté** : AFT IFTIM Serre-les-Sapins (03 81 48 58 00)
- **Haute-Normandie** : AFT IFTIM Montvilliers (02 35 25 08 39 - www.aft-iftim.com)
- **Île-de-France** : Levage Manutention Formation (LMF) Guitrancourt (01 34 78 44 00)
- **Lorraine** : AFT IFTIM Jarville-la-Malgrange (03 83 15 83 83) et Metz (03 87 18 41 11)
- **Nord-Pas-de-Calais** : AFT FC Arras (03 21 60 63 50), Calais (03 21 96 02 04) et Prouvy (03 27 33 31 11), IFTIM Seclin (03 20 62 02 02)
- **Pays-de-la-Loire** : IFTIM Sainte-Luce-sur-Loire (02 40 18 13 13)
- **Picardie** : AFIDA Espace Formation St-Quentin (03 23 06 28 88 - www.afpi-aisne.com), IFTIM Collectivités Monchy St-Éloi (03 44 66 36 36)
- **Poitou-Charentes** : IFTIM Rochefort (05 49 88 23 68) et Poitiers (05 49 88 23 68)
- **Rhône-Alpes** : AFT IFTIM Vaulx-en-Velin (04 72 81 00 00) et CFPL Lyon (04 72 71 09 63)

Sources d'information :

Pour les régions non couvertes par la programmation 2007/2008, votre délégation régionale Intergras peut vous accompagner dans la recherche de nouveaux prestataires.